

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						<b>CARTE DE PAIEMENT</b>	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25 1605	

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 <sup>BIS</sup>	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 <sup>BIS</sup>	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 <sup>BIS</sup>	90 €	135 €	375 €

CAS A LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

DESTINATAIRE

**CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES**

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						<b>CARTE DE PAIEMENT</b>	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25 1605	

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 <sup>BIS</sup>	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 <sup>BIS</sup>	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 <sup>BIS</sup>	90 €	135 €	375 €

CAS A LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

DESTINATAIRE

**CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES**

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route

BANDE À DÉTACHER  
POUR CONSERVER LE JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

DATE						<b>CARTE DE PAIEMENT</b>	
IMMATRICULATION	DÉPT.	ARRT.	SERVICE	JOUR	MOIS	25 1605	

LA CONTRAVENTION RELEVÉE À VOTRE ENCONTRE ENTRE DANS LE CAS SUIVANT :

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input type="checkbox"/> CAS PIÉTON	4 €	7 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 1	11 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 2	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4	135 €	375 €

les cas 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ne s'appliquent qu'aux contraventions au code de la route à l'exception de celles relatives au stationnement.

	AMENDE FORFAITAIRE MINORÉE	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJORÉE (1)
<input checked="" type="checkbox"/> CAS N° 2 <sup>BIS</sup>	22 €	35 €	75 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 3 <sup>BIS</sup>	45 €	68 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N° 4 <sup>BIS</sup>	90 €	135 €	375 €

CAS A LA PROCÉDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE N'EST PAS APPLICABLE À LA CONTRAVENTION RELEVÉE, VOUS FEREZ L'OBJET DE POURSUITES JUDICIAIRES ULTÉRIEURES, À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE PUBLIC.

(1) Pour information : à défaut de paiement dans les 45 jours, vous recevrez une amende forfaitaire *majorée* du montant indiqué ci-dessus.

TIMBRE-POSTE  
TARIF LETTRE

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS  
PAYER PAR CHÈQUE,  
COLLEZ À CET EMPLACEMENT  
"LA PARTIE À ENVOYER"  
DU TIMBRE-AMENDE  
(PAS DE TIMBRE FISCAL)

DESTINATAIRE

**CENTRE  
D'ENCAISSEMENT  
DES AMENDES**

PAIEMENT OU CONTESTATION  
VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO

Stationnement sur trottoir R417-10 et 11 Code de la route



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux piétons, c'est leur territoire réservé où ils doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Les mamans et leurs poussettes, les enfants, les collégiens, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ... vous remercient .



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux piétons, c'est leur territoire réservé où ils doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Les mamans et leurs poussettes, les enfants, les collégiens, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ... vous remercient .



Rassurez-vous, ceci n'est pas un vrai PV !  
En revanche, votre véhicule est vraiment mal garé !!!  
Les trottoirs, c'est 100 % réservé aux piétons, c'est leur territoire réservé où ils doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Les mamans et leurs poussettes, les enfants, les collégiens, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les handicapés ... vous remercient .